

Le PPRE

Programme Personnalisé de Réussite Educative



Répondre aux besoins particuliers des élèves en EPS

Le **PPRE** concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

1

L'élève rencontre des difficultés dans ses apprentissages.



2

L'équipe éducative dresse un bilan précis des besoins.



3

Le chef d'établissement met en place un programme sous forme de documents visant à formaliser et coordonner les actions.



4

Le PPRE est discuté avec les parents et présenté à l'élève.



5

Le professeur principal coordonne la mise en œuvre du PPRE.



6

Le professeur d'EPS contribue aux actions élaborées par l'équipe pédagogique, le plus souvent dans le cadre ordinaire de la classe.



7

L'élève poursuit sa scolarité en confiance par des apprentissages différenciés qui lui permettent de surmonter certains obstacles.



PPRE éducol